



# ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Fiche descriptive d'une association agréée**

Nom Culture Commune

Siège Base 11/19 – rue de Bourgogne  
62750 Loos-en-Gohelle

Tel 03 21 14 25 35  
E-mail [j.zanga@culturecommune.fr](mailto:j.zanga@culturecommune.fr)  
Site <https://culturecommune.fr>

**Domaine d'intervention :** Culture

### **Description :**

Scène nationale pluridisciplinaire, Culture Commune met en œuvre actions artistiques et projets culturels de portée intercommunale ou « transcommunautaire » (traversant plusieurs EPCI), en collaboration avec les acteurs du territoire : diffusion de spectacles, créations, coproductions, résidences d'artistes, développement de la formation artistique.

### **Les objectifs sont :**

- Une action et une programmation en complémentarité et en synergie avec celles des structures culturelles du territoire, axée sur la création contemporaine, à destination des publics de tous âges, dès le 1er âge, en prenant soin de travailler à toutes les inclusions, notamment intergénérationnelle, et à la parentalité en temps scolaire et hors temps scolaire ;
- Une implication forte dans la création d'œuvres et de spectacles par la coproduction, l'accompagnement de démarches artistiques sur la durée, le soutien à de jeunes équipes artistiques de la région, et plus largement de France, voire au-delà, en privilégiant les équipes souhaitant tisser une relation avec un territoire et nourrir un projet artistique de rencontres approfondies avec la population ;
- Des présences artistiques inscrites sur la durée grâce à la Fabrique Théâtrale pour la construction de projets de développement culturels avec les partenaires du Bassin minier du Pas-de-Calais (ateliers d'initiation et de créations, ateliers participatifs, stages, débats, rencontres...) et l'invention de nouvelles formes de relations entre artistes et populations axées sur la découverte et la compréhension des processus et démarches de travail artistique (Sorties de Fabrique) en toute simplicité et convivialité ;
- Une priorité à l'action culturelle et à la médiation à l'adresse des populations les plus éloignées du champ de l'art et de la culture, dont notamment celles confrontées à des difficultés, sociales et économiques.

**Date de l'agrément :** Agrément à compter du 9 janvier 2024 pour une durée de 5 ans.